

LA FONCTION DE SECOND A BORD

QUELQUES PRINCIPES GENERAUX

Selon le principe de l'unicité et de la permanence du commandement à la mer, le skipper est seul responsable devant la loi (et non le barreur).

Les choix de route, de programme peuvent être discutés, établis en commun, mais le skipper décide en dernier ressort.

- L'organisation du bord, l'établissement des quarts, les plans de route sont établis en commun avec le second.
- Le skipper et le second veillent à l'application des règles de sécurité, en particulier lors des navigations de nuit, port des gilets et harnais obligatoires pour l'équipage de quart.

RAPPEL DES DIFFERENTES PHASES DE NAVIGATION ET ROLE DU SECOND

Avant l'appareillage :

Vérifie que les actions suivantes ont été effectuées et sinon veille à leur exécution

- Plein d'eau effectué
- Alimentation 220 Volts débranchée
- Tauds de GV et barre ôtés et rangés
- Amarres passées en double

Vérifie que tout est clair et rend compte au skipper

Pendant l'appareillage :

- Le second se tient au niveau du mât et retransmet les ordres du skipper, vers l'avant.
- Il s'assure en outre que les consignes du skipper sont bien exécutées.
- Dès l'appareillage effectué, le second fait ranger les protections latérales et les amarres.